Description d'emploi – métiers – opérateurs

Personnel de métier régi, section locale 1500

Appellation	No d'emploi
Opérateur(trice) Îles-de-la-Madeleine	**ME0147**

Nature du travail

- **À l'aide d'écrans, de tableaux de télécommande et de schémas, analyse, établit, contrôle, surveille et règle la puissance active et réactive sur les lignes et l'appareillage d'un ensemble d'installations du réseau de production, transport et distribution.**
- **Dirige, conçoit, exécute et fait exécuter des manoeuvres sur les lignes, appareils et équipements, décèle les anomalies et se conforme dans son travail aux codes d'exploitation, des travaux et de sécurité, ainsi qu'aux règles techniques et administratives. Prend action de façon autonome afin de rétablir le service lors de pannes.**
- **Informe les différents intervenants concernant le rétablissement du service et l'évolution des interruptions planifiées**

Tâches types

1. **Contrôle l'utilisation optimale des seuils et des consignes. Décèle les irrégularités de fonctionnement sur le réseau de distribution, apporte de façon autonome les correctifs nécessaires et complète les rapports appropriés. Surveille notamment les éléments suivants : niveau de tension, capacité des conducteurs et de massifs, débalancement des lignes, la bonne coordination de la protection, les conditions météorologiques et exécute de façon autonome et proactive les actions nécessaires au maintien de la continuité du service.**
2. **Surveille les affichages et les instruments pour vérifier si les seuils et les consignes sont respectés et décèle les irrégularités de fonctionnement des appareils et équipements des installations de production, de transport et de distribution. Dans le cas d'anomalies, apporte les corrections nécessaires.**
3. **Analyse le comportement du réseau en tenant compte, entre autre, de la production autonome, des prodcteurs privés et des réseaux voisins afin d'identifier les problématiques potentielles qui pourraient affecter le réseau dans les prochaines heures et, de façon autonome, prend et commande les actions correctrices requises.**
4. **Conçoit et élabore le plan de manoeuvres, coordonne, exécute ou dirige l'exécution des manoeuvres dans les postes et centrales ainsi que sur le réseau de distribution. Valide que le réseau permet l'exécution du plan de manœuvres avant d'autoriser son exécution. Vérifie et approuve, au besoin, le plan demanoeuvres d'autres opérateurs.**
5. **Effectue les transferts de puissance et règle la puissance active de la centrale et répartit de façon optimale la production entre les groupes.**
6. **Règle la tension et la puissance réactive au moyen des groupes, transformateurs, etc. Rétablit l'équilibre des charges sur les lignes de distribution.**
7. **Reçoit, analyse, traite, regroupe et ordonnance les demandes de retrait d'exploitation des réseaux de production, transport et distribution. Évalue l'impact sur la sécurité de ces réseaux et sur la qualité du service électrique afin d'utiliser de façon optimale les réseaux.**
8. **Commande les actions nécessaires lors de pannes ou d'incidents sur le réseau de distribution en vue de rétablir le service ou de corriger la situation. Effectue la restauration du service ainsi que le suivi des activités sur le réseau basse tension selon les encadrements en vigueur. Détermine l'urgence des réparations sur le réseau de distribution et prend les actions appropriées pour assurer la sécurité du réseau et la qualité du service.**
9. **Lors d'appels d'urgence, effectue ou fait effectuer les manœuvres requises afin d'assurer la sécurité des intervenants internes et externes sur le réseau, communique si requis avec les services d'urgence afin de les dépêcher sur les lieux.**
10. **Retire du réseau les lignes, appareils et équipements, donne des dégagements et délivre des autorisations de travail et retenues sur l'appareillage et les lignes.**
11. **Autorise l'exécution des travaux de télécommunication, la mise en service des appareils télécommandés, utilise ces appareils afin d'optimiser le rétablissement du service et la surveillance du réseau.**
12. **Rappelle, de sa propre initiative, les employés requis au travail lors de pannes ou de bris selon les directives en vigueur.**
13. **Établit la zone protégée qui correspond à la demande et aux besoins du responsable des travaux.**

Appellation	No d'emploi
Opérateur(trice) Îles-de-la-Madeleine	**ME0147**

14. **Fournit aux responsables des installations et aux intervenants concernés, tous les impacts relatifs à l'indisponibilité des appareils sur les réseaux de transport et de distribution.**
15. **S'occupe de traiter les avis aux clients reliés aux interruptions planifiées selon les règles en vigueur. Informe et traite les appels d'abonnés portant sur le service à l'abonné tel que les pannes, les bris et les cas d'urgence, en dehors des heures d'affaires, et selon les directives locales, rappelle au travail des emplyoés de bureau pour faire face à une situation exceptionnelle où l'on connaît un fort volume d'appels.**
16. **Remplit les rapports relatifs aux pannes, défauts et défectuosités, conditions de charge des lignes, appareils et équipements.**
17. **Tient à jour le journal d'exploitation et les schémas du réseau de distribution, des postes et centrales afin de consigner entre autres l'état des points de coupure, les travaux en cours, les conditinos anormales.**
18. **Dirige le travail des opérateurs mobiles et ÎDM et décide de l'utilisation optimale du personnel pour les besoins du réseau.**
19. **S'assure d'apposer et de retirer les différentes étiquettes reliées à la gestion du réseau de distribution selon les encadrements en vigueur.**
20. **Fournit les intrants techniques et son expertise lors de l'élaboration des normes, directives, instructions, méthodes touchant la production thermique et la conduite des réseaux de transport et de distribution et des réseaux voisins. Contribue à la détermination des besoins pour l'automatisation et l'informatisation des tâches reliées à la conduite du réseau.**
21. **Effectue des inspections des appareils, des équipements et bâtiments, note les anomalies et apporte les correctifs appropriés. Fait des relevés des instruments de mesure.**
22. **Actionne certains interrupteurs et commutateurs des équipements de commande et de protection.**
23. **Surveille les niveaux de carburant et exécute ou fait exécuter les manoeuvres appropriées.**
24. **Autorise selon les règles et procédures établies, l'accès de tous visiteurs ou employés dans les installations non-gardiennées et en dehors des heures d'affaires dans certains édifices administratifs.**
25. **Participe aux essais de mise en service de l'équipement des installations.**
26. **Participe à la formation d'opérateurs mobiles et ÎDM.**
27. **Peut accomplir les tâches d'emplois inférieurs, lorsque requis.**
28. **Conduit un véhicule.**

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches reliées à l'emploi.

FACTEURS	Scolarité et formation préparatoire	Expérience apprent.	Habiletés manuelles et coordination	Autonomie et jugement	Communications	Impact des actions et décisions	Complexité et résolution problèmes	Effort mental	Effort physique	Conditions de travail	Santé et sécurité		
DEGRÉ	5	4	1	5	5	4	5	5	1	1	4	**TOTAL**	**CLASSE**
POINTAGE	50	40	7	60	35	40	60	45	9	8	24	378	17

Appellation	No d'emploi
Opérateur(trice) Îles-de-la-Madeleine	**ME0147**

Exigences d'emploi

Posséder au moins cinq années d'expérience à titre d'exploitant des installations du réseau de production, de transport ou de répartition.

Avoir les connaissances suffisantes pour surveiller à l'aide de tableaux de commandes et/ou d'écrans à multiples couleurs munis de claviers le comportement de parties de réseaux de transport, de production ou de distribution.

Être en mesure de concevoir des manœuvres, d'élaborer ou d'approuver les plans de manœuvres, d'exécuter ou de diriger les opérations dans un ensemble d'installations.

Être en mesure d'agir avec diligence et efficacité en situation d'urgence.

Posséder les aptitudes pour diriger et coordonner des travaux d'équipe.

Être en mesure de travailler sur les quarts en rotation.

Répondre aux exigences physiques relatives aux tâches à effectuer.

Posséder des aptitudes à communiquer verbalement et par écrit.

Détenir un permis de conduire du Québec de classe 5 et être apte à en obtenir un de classe appropriée si requis.

Avoir de la langue française une connaissance appropriée à cette fonction.

N.B. : Les exigences normalisées de l'emploi sont celles en vigueur à ce moment-ci, mais la direction se réserve le privilège d'y apporter toutes modifications que les circonstances dicteront, le tout dans le respect du processus de normalisation des exigences d'emploi convenu avec le syndicat.

Émis par la direction – Relations du travail et rémunération globale

François Bédard, Chef rémunération et avantages sociaux		Date officielle AAAA-MM-JJ **2016-02-01**